



FICHE INSCRIPTION

Certificat d'Assistant Moniteur

ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS



SAISON 2025 / 2026

Dossier d'inscription, à retourner complet au plus tard le **5 janvier 2026** à **Thierry Huguet**
8 Impasse de la forge – 31650 Saint Orens de Gameville

A coller
(Sans agrafe)

Mention (cochez) : AMCI AEC AMCX

Discipline :

N° complet de licence fédérale :

Nom de l'association :

Nom du professeur référent :

ETAT CIVIL

Nom (*en capitale svp*) : Prénom (*en capitale svp*) :

Nom de naissance : Lieu de naissance :

Pays : Nationalité :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Tél portable : _ _ _ _ _ Autre Tél : _ _ _ _ _

Profession :

Mail : @.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession :

APPRENTISSAGE

Style(s) pratiqué(s) :

Début d'apprentissage : Début d'enseignement ? assistant / professeur principal ?

Maîtres ou professeurs d'apprentissage ? (si plusieurs, les citer et préciser les dates ou périodes correspondantes)

.....

.....

Noms de leur(s) professeur(s) :

Autres disciplines pratiquées ? Professeur :

Les enseignez-vous ? depuis quand ?

PRESENTATION

AGENDA FORMATIONS et EXAMENS

Préalables au passage de l'épreuve pédagogique : 20 heures d'expérience pédagogique attestée par un professeur diplômé.

Réunion d'accueil le premier jour à 9h, fin de la session le dernier jour à 17h : prévoir les trains en fonction des horaires. Lieux et dates susceptibles de subir des modifications indépendantes de notre volonté. Si effectif inférieur à 10 stagiaires, la session n'est pas ouverte, il sera proposé un report sur autre session ou remboursement. Groupes limités à 18 stagiaires.

Formation : du 16 Au 18 janvier 2026 et du 27 au 29 mars 2026

Examen : le 29 mars 2026

PRIX DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50€ (30€ pour les licenciés de 3 ans et +) (non remboursables)

Pédagogie :

- **Règlement Individuel ou associatif, (tarif minoré) :** 11€/h, soit 330 € (examen final compris)
- **Autres règlements dont prises en charge :** 15€/h, soit 450 € (examen final compris)

Certaines prises en charge prennent en compte l'hébergement et/ou le passage des prérequis. Il vous appartient d'additionner ces coûts pour votre demande. Les prises en charge doivent être demandées et obtenues avant le début des formations.

Conditions d'annulation : *Les frais de dossier ne sont pas remboursables (traitement administratif). L'annulation de l'inscription après la date limite d'inscription entraîne une retenue de 25% des frais pédagogiques, sauf cas de force majeure attestée. Enfin, pour toute session commencée et interrompue par le stagiaire, toutes les heures de formation sont dues (sauf cas de force majeure).*

DOCUMENTS A JOINDRE

Le dossier comprendra les éléments suivants :

- Le présent bulletin entièrement rempli et signé
 - Photocopie de votre licence fédérale (le timbre de l'année en cours est indispensable). Votre association doit demander le vôtre en priorité.
 - Photocopie du 1er Duan dans la discipline du CAM
 - Certificat médical valide (moins de 3 mois)
 - Attestation de stage de 20 heures (à fournir avant l'examen de certification)
 - Chèque de 50 € ou de 30 € (3 ans de licence) frais d'inscription à l'ordre du CR Occitanie
 - Chèque de 330 € (ou de 450 €) encaissé à date limite d'inscription à l'ordre du CR Occitanie
- Si prise en charge, régularisation sera faite à réception du paiement de la prise en charge.*

Je m'inscris à la Formation Fédérale CAM et joins les chèques et les documents composant le dossier d'inscription complet.

A..... le __ / __ / ____ **Signature du candidat :**

J'autorise par la présente l'utilisation et la publication, à titre gratuit, de photographies ou vidéos sur lesquelles je figure, en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur les sites internet et réseaux sociaux suivants : <https://www.ffaemc.fr>, <https://ffaemc-occitanie.fr>, Page Facebook

En m'inscrivant à cette manifestation, j'accepte que mes données fassent l'objet d'un traitement informatique destiné au bureau du Comité Régional Occitanie en vue de mettre à jour le listing des participants. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations me concernant en m'adressant au Comité Régional Occitanie.